



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Dix-neuvième session**

Genève, 22-25 août 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session^{1 2 3 4}**qui aura lieu au Palais des Nations, à Genève,
du lundi 22 août 2011 à 14 h 30 au jeudi 25 août à 12 h 30

¹ Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/39.

² Des annotations à l'ordre du jour et une liste de documents seront diffusées dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/39/Add.1. Toute proposition d'amendement ou autre document doit être soumis en anglais, français ou russe au secrétariat de la CEE-ONU ou en allemand à la Commission centrale pour la navigation du Rhin avant le 27 mai 2011.

³ Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE website <http://www.unece.org/trans/main/dgdb/ac2/ac2nwdc_2011.html>. À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (christopher.smith@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C. 337, 3e étage, Palais des Nations).

⁴ Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE <<http://www.unece.org/trans/registfr.html>> et de la retourner, au moins une semaine avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (marie-claude.collet@unece.org ou christopher.smith@unece.org), soit par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>>. Enfin, pour connaître le numéro de la salle de réunion: <<http://unece.org/meetings/meetgen.htm>>.

1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Soixante-treizième session du Comité des transports intérieurs.
 3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).
 4. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN.
 5. Catalogue de questions.
 6. Questions relatives à l'agrément des sociétés de classification.
 7. Autorisations spéciales, dérogations et équivalences.
 8. Programme de travail et calendrier des réunions.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport.
-